



Châteaudun, le 17 décembre 2021.

intersyndicale
S.P.S. et UFAP

Lettre Ouverte

À

**Monsieur le Directeur
De L'Administration Pénitentiaire**

Objet : Hausse de l'Organigramme de Référence des surveillants du CD de Châteaudun

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

Comme vous avez pu vous en rendre compte lors de votre visite sur le Centre de Détention de Châteaudun (C.D.C.), les personnels de cet établissement s'inscrivent sans ménagement dans la politique actuelle voulue par notre administration. En effet, depuis quelques années, le C.D.C. est régulièrement cité comme exemple concernant la mise en place de plusieurs exigences institutionnelles (U.V.F., U.D.V., Surveillant Acteur, E.L.S.P., ...).

Les personnels n'ont jamais été récalcitrants pour atteindre ces objectifs demandés par l'institution. Collectivement, des efforts sans précédent ont été fournis par les agents afin d'accompagner tous ces dispositifs qui ont néanmoins été mis en place à **effectif constant**.

Durant quelques mois, l'établissement était dépourvu de 40 agents.

L'arrivée du nouveau Chef d'Établissement, sous la bienveillance du Directeur Interrégional, a permis aux personnels de surveillance de sortir la tête de l'eau. Le S.P.S. et l'UFAP saluent leurs promptitudes et leurs abnégations afin de rétablir une certaine stabilité concernant les effectifs.

Cependant, cela fait plusieurs années que nous réclamons une **hausse de l'Organigramme de Référence des Surveillant(e)s** afin de ne plus subir cette situation dramatique. Ce chiffre est désespérément gelé malgré les nouvelles missions qui n'ont eu pour effet que d'amputer les personnels de la détention. Ainsi, ce ne sont pas moins de 12 personnels de détention qui seront ponctionnés une fois l'ouverture des E.L.S.P. effective portant le total à 20 (8 pour les U.D.V. et 12 pour les E.L.S.P.).

Ces missions impactent également les encadrants puisque 2 premiers surveillants (pour les E.L.S.P) et un officier (pour les U.D.V) ont été retirés de la détention pour assurer le bon déroulement de ces nouvelles fonctions.

Cette situation n'est pas passée inaperçue auprès des membres du CGLPL lors de leurs récentes visites au C.D.C.

Au vu de l'impact subi par les surveillants de détention, une hausse de l'Organigramme du Centre de Détention de Châteaudun s'impose de manière cohérente et proportionnée.

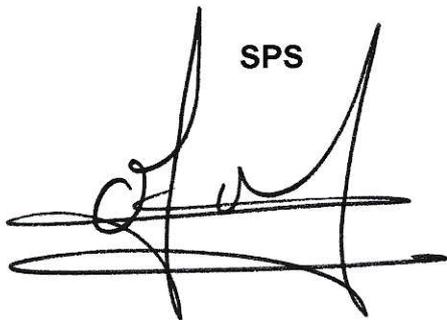
Ce différentiel entre l'Organigramme de Référence et nos besoins réels en personnel de surveillance constitue une vraie souffrance dans le fonctionnement de l'établissement et crée irrémédiablement des dysfonctionnements au niveau de la détention.

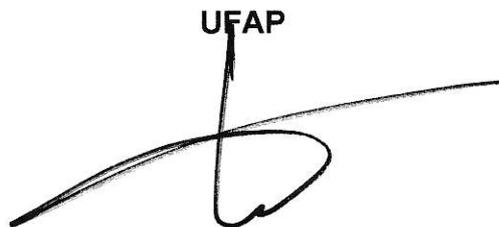
Seul le rehaussement des effectifs des surveillants et son inscription sur l'Organigramme de Référence permettraient aux personnels d'avoir une perception positive de tous ces nouveaux dispositifs liés aux politiques publiques pénitentiaires qui sont actuellement considérés comme des surcharges de travail au vu des postes laissés vacants.

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, nous demandons solennellement, encore une fois, une hausse de l'Organigramme de Référence qui est actuellement de 149 à 169 (ce qui couvrirait la mise en place d'E.L.S.P. à 12 agents ainsi que celle des U.D.V. à 8 agents).

Sachant l'intérêt que vous portez à vos personnels, le SPS et l'UFAP espèrent une réponse positive à cette requête qui est réclamée depuis des années afin de soulager les personnels de Châteaudun.

Pour l'intersyndicale :

SPS


UFAP


Copie :

- à Monsieur le Directeur Interrégional de la DI de DIJON,
- à Monsieur le Directeur Du C.D. de Châteaudun,
- aux Personnels de l'établissement du C.D. de Châteaudun.